

Commune d ' A T T O N

PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juillet 2020
à 09 heures 30

NOMBRE

Conseillers en exercice 15
Présents 15
Votants 15

L'an deux mille vingt, le cinq juillet, le Conseil Municipal de la commune d'ATTON, étant réuni à la salle polyvalente Emile Gallé, après convocation légale, sous la présidence de Madame CURINA-PRILLIEUX Marlène, Maire.

Etaient présents : Mmes CAPLA Anna, PAUCET Nathalie, FABBRI Pascale, TACCONI Audrey
M. BOYER Sébastien, BENOIT Gilles, RICHARD-MAUPIILLIER Frédéric, PARMENTELAT Alain, PINTO Marcel, BARBELIN Jérôme, SINTEFF Thierry, LANNO Jean-Christophe, BARTHELEMY Jean-Etienne, HUET Fabrice

Etait(ent) excusé(s) :

Procuration :

Date de convocation : 01/07/2020

***Date d'affichage et de transmission à la
Préfecture : 07/07/2020***

OBJET N°10: INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Désignation des délégués auprès du RPI du VAL

Un scrutin a eu lieu, Anna CAPLA a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-2 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

- Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du RPI du VAL.

Le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire (bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. BENOIT Gilles : 15 voix
- M. PARMENTELAT Alain : 15 voix
- Mme CAPLA Anna : 15 voix
- M. RICHARD-MAUPIILLIER Frédéric :14 voix
- Mme CURINA-PRILLIEUX Marlène : 1 voix

M. BENOIT Gilles ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

M. PARMENTELAT Alain ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Mme CAPLA Anna ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

M. RICHARD-MAUPIILLIER Frédéric ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Le conseil municipal,

- DESIGNNE :
 - les délégués titulaires : M. BENOIT Gilles et M. PARMENTELAT Alain
 - les délégués suppléants : Mme CAPLA Anna et M. RICHARD-MAUPIILLIER Frédéric

- transmet cette délibération au président du RPI du VAL.

Adopté à l'unanimité

Le Maire,